

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 11 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Isabelle Baas donne procuration à Patricia Dumas

Nadège Rivoire donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 05 mai 2023

Secrétaire de séance : Noël Fraisse

Objet : Fonds vert : Maison de Santé, annule et remplace la délibération n°042-214202467-20230406-01-DE

Dans le cadre du projet de Maison pluriprofessionnelle territoriale de santé (MSP) et plus particulièrement de la rénovation énergétique et de l'accessibilité du bâtiment, la commune sollicite une subvention de 130 000 € au titre du « Fonds vert ».

Les travaux subventionnables correspondent aux lots :

• Lot 2 : Menuiseries extérieurs	45 155,00 € HT
• Lot 3 : Menuiserie « intérieures » : fenêtres de toit	5 300,00 € HT
• Lot 4 : Isolation, plâtrerie, faux plafonds	116 896,41 € HT
• Lot 9 : Ventilation	51 227,00 € HT
• Lot 7 : Ascenseur	32 000,00 € HT
• Lot 10 : Panneaux Photovoltaïques	8 880,00 € HT
TOTAL	259 458,41 € HT

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès du préfet de la Loire dans le cadre du « Fonds vert », pour le projet de la Maison pluriprofessionnelle de santé, sur un montant estimé des travaux de 259 458,41 € HT correspondant aux lots 2, 3, 4, 7, 9 et 10.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à faire une demande de subvention à hauteur de 130 000 €, DIT que les crédits des travaux sont prévus au budget 2023.

La Maire
Céline ELIE



Secrétaire de séance
Noël Fraisse

